



# Le Belvédère de Saint-Nicolas

## Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

60bis, rue Français - 54000 NANCY  
09 53 84 61 70 - [prieure.nancy@gmail.com](mailto:prieure.nancy@gmail.com)

### Chapelle du Sacré-Cœur

65, rue du Maréchal Oudinot  
54000 NANCY

### Chapelle de la Nativité de ND

Domaine de Ladonchamps  
Rte de Thionville (D 953)  
57140 WOIPPY

### Chapelle de l'Annonciation

22, avenue Irma Masson  
52300 Joinville

### Chapelle du Sacré-Cœur

41, rue de la filature  
88460 CHENIMENIL

N° 60 - Mai 2016

## Le mot du prieur

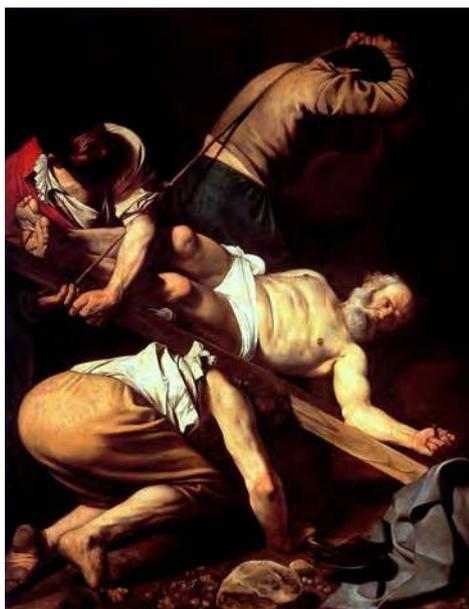
# Papes et Martyrs

Il y a quelques jours, le 26 avril, nous fêtons saint Clet saint Marcellin, papes et martyrs. Il y avait eu également saint Soter et saint Caius le 22 avril, toujours papes et martyrs.

Tous les premiers papes sont saints et, qui plus est martyrs. Le premier pape à ne pas être mort martyr, mais canonisé quand même, est saint Denis de Rome, mort en 268. Après trois papes non martyrs, en raison d'une période paisible sous l'empereur Aurélien, saint Caius verse à nouveau son sang sous Dioclétien. Il faut attendre saint Miltiade (+314), le 32<sup>ème</sup> pape, pour qu'un pape connaisse la paix de l'Eglise.

Puis tous les papes ont été saints jusqu'au pape Libère (+366), premier non canonisé des successeurs de saint Pierre, mais il n'est qu'une parenthèse dans la sainteté, les saints papes continuent ensuite à se suivre sans interruption jusqu'à saint Gélase I<sup>er</sup> (+496).

Les malheurs des temps nous ont donné aussi des papes indignes et l'Histoire des papes a eu ses périodes troublées... Aujourd'hui, le siège de Pierre paraît occupé. Là d'où devrait venir la lumière de la doctrine, le trouble et la confusion règnent, la trahison de la foi et de la morale catholique progresse de Synode en Exhortation pontificale. Nous sommes bien loin de tous ces saints devanciers lorsque nous



regardons ce qui peut sortir de Rome aujourd'hui... Autrefois, on pouvait dire : « *Roma locuta est, causa finita est,* » ce qui veut dire que lorsque Rome a parlé, la cause est jugée, et bien jugée...

A la suite du Synode sur la famille, le 19 mars dernier a été publiée l'Exhortation pontificale *Amoris Laetitia*, qui « *ouvre une immense brèche dans la doctrine du sacrement de mariage et de l'Eucharistie,* » comme le dit l'abbé Denis Puga dans une étude faite, sur la demande de monsieur l'abbé Bouchacourt, de ce document fleuve de 260 pages.

Avec ce numéro du Belvédère, je voudrais vous présenter une étude de ce document, puisant dans les travaux de confrères, l'abbé Puga, déjà cité, mais aussi les abbés Jean-Michel Gleize, professeur d'Ecclésiologie à Ecône et l'abbé Matthias Gaudron, auteur du *Catéchisme catholique de la crise dans l'Eglise*.

Le pape François vient signer avec ce texte un pas de plus dans cet effort d'accommoder la prédication de l'Eglise avec le monde. Effort stérile, car le monde ne sera jamais assez satisfait et entreprise destructrice de la vérité dogmatique et morale, pure et simple trahison de sa mission de pontife. La liturgie de la fin du mois d'avril nous mettait d'ailleurs le même jour deux textes bien significatifs sur notre lien avec le monde. Les Matines du 29 avril, jour de

la fête de saint Pierre de Vérone, martyr, donnaient en leçon un extrait de l'épître de saint Jacques comprenant le verset suivant : « *Adultères, ne savez-vous pas que l'amitié de ce monde est ennemie de Dieu ? Qui conque donc veut être ami de ce monde se fait ennemi de Dieu.* »<sup>1</sup> L'épître de la messe du saint martyr s'achevait par cet avertissement de saint Paul à Timothée : « *Tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus*

*connaîtront la persécution.* »<sup>2</sup> Un Souverain Pontife aussi populaire aux yeux du monde a de quoi inquiéter...

Abbé Grégoire Chauvet +

1— Jac. IV, 4

2— II Tim. II, 10

## Mysterium Fidei (IV)

Les écrits de l'abbé Mouraux

A la **sacristie**, le prêtre s'efforce d'écarter les importuns qui détourneraient son esprit de la méditation. Il se **lave les mains**, en disant : "Seigneur, donnez à mes mains une pureté qui bannit toute tache, afin que je puisse vous servir avec un esprit et un corps sains". Puis, il place sur sa tête un linge blanc appelé **amict**, en disant : "Placez, Seigneur sur ma tête le casque du Salut, qui me permettra de combattre les assauts de Satan". En revêtant **l'aube**, il fait cette prière : "Enlevez de moi, Seigneur, toute souillure, et donnez-moi un cœur pur, pour que, débarrassé de mes péchés par le sang du divin Agneau, je jouisse des joies éternelles"... Tandis qu'il ceint le **cordón**, il dit, "Ceignez-moi, Seigneur, d'un cordon de pureté et éteignez dans mes reins tout élan pervers, afin qu'en moi rayonnent les vertus de continence et de chasteté"... En plaçant à son bras gauche le **manipule**, il prie en ces termes : "Que je mérite, Seigneur, de porter le manipule de pleurs et de douleurs, afin que je reçoive un jour la récompense de mes efforts". En plaçant sur son cou **l'étole**, il dit "Rendez-moi, Seigneur, la robe d'innocence que j'ai perdue dans le péché de mes premiers parents, et, bien que j'en sois indigne, je m'avance vers le mystère sacré, pour mériter la gloire éternelle". Tandis qu'il revêt la **chasuble**, il dit : "Seigneur qui avez dit "Mon joug est suave et mon fardeau léger", faites que je le porte de manière à mériter votre grâce". Enfin, il pose sur sa tête la **barrette**, et joint les mains.

Cinq couleurs sont prescrites pour les ornements sacerdotaux : le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir. Dans quelques Pays, le bleu a été accordé pour les fêtes de la sainte Vierge. Le **blanc** signifie la joie, l'innocence, la gloire angélique, le triomphe des saints, la dignité de la

victoire du Rédempteur. Le **rouge** symbolise par son éclat de feu et par sa couleur, le sang : il est affecté aux fêtes du Saint Esprit, de la Croix, de la Passion des Martyrs, et des douze Apôtres. Le **vert**, cette teinte du printemps, est le symbole de l'espérance ; on l'emploie durant le temps qui signifie, dans la mystique liturgique, le pèlerinage vers le Ciel, c'est-à-dire le temps après l'Épiphanie et la Pentecôte. Le **violet**, dont les reflets chatoyants et sombres saturent les yeux, était regardé dans l'antiquité comme la couleur significative de la royauté, de la puissance et de la richesse. L'Église a transposé plutôt que renversé ce symbolisme en l'appliquant à la pénitence, à la prière, dans l'affliction, à l'humiliation ; n'est-ce pas là, en effet ce qui vraiment nous enrichit et nous élève ? Cette couleur est celle du temps de l'Avent de la Septuagésime, du Carême, des Quatre-temps, des Rogations et Vigiles. Le **noir** symbolise la puissance satanique révoltée contre Dieu, c'est pourquoi on l'utilise le Vendredi-saint, et, puisque l'Ange déchu est cause de notre mort, elle préside aux messes des Défunts. Deux fois dans l'année, au troisième dimanche de l'Avent et au quatrième dimanche de carême, on peut utiliser des ornements de couleur **rose**. Dès les premiers siècles, le prêtre s'avancait vers l'autel la **tête couverte**, d'un voile puis à partir du X<sup>ème</sup> siècle, il porta la barrette qui est désormais prescrite au même titre que les autres ornements du Célébrant.

Revêtu de ses ornements, les mains jointes en un geste suprême de supplication, le prêtre s'avance vers l'autel. Il ne s'agit pas du verbiage **conciliaire** ; non, autre Christ, il va **renouveler le sacrifice rédempteur du Calvaire**.

« Fondamentalement subversive » ou « Une victoire du subjectivisme » titrent respectivement les abbés Denis Puga et Matthias Gaudron pour leur commentaire de ce texte pontifical.

En digne successeur de Jean-Paul II, François signe ici un document fleuve où viennent se côtoyer les rappels de la doctrine catholique sur le mariage, ou plutôt « l'idéal du mariage chrétien », et les ambiguïtés ou innovations modernistes... Comme le montre l'abbé Gaudron, cette lettre n'est quand même pas une permission générale de donner la communion aux divorcés remariés, elle n'a pas non plus laissé aux conférences épiscopales le pouvoir de donner des dérogations. Il y a aussi des reprises des termes du premier synode des évêques, disant qu'« il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille » (n° 251). Le pape François a encore dénoncé la théorie du genre comme contraire à l'ordre de la création (n° 56).

Le monde n'a pas eu autant de gages qu'il aurait pu en souhaiter... Mais c'est souvent ainsi que les avancées doctrinales ont eu cours depuis le Concile. C'est au milieu du rappel de la vérité que vient se fondre une innovation dangereuse... Il faut en effet attendre le chapitre 8 de l'Exhortation et le paragraphe n° 293 (sur 312) pour qu'apparaisse ce qui constitue **une brèche qui remet en cause la morale catholique**, spécialement la doctrine du sacrement du mariage et de l'eucharistie.

Pour la portée du document enfin, avant de se pencher sur le texte lui-même, l'effort du n° 3 pour préciser qu'il ne se veut pas magistériel sur cette question mais qu'il entend simplement donner des orientations pastorales sur des points légitimement discutables concernant la discipline de l'Eglise, l'abbé Puga nous précise que « c'est par la pratique que la doctrine s'enracine, » rappelant comment l'indult très limité de Paul VI sur la communion dans la main a conduit à une pratique généralisée. Une telle évocation du caractère simplement pastoral nous renvoie bien évidemment au Concile Vatican II lui-même,

qui s'était voulu tel, mais qui est présenté désormais comme le « Super-Dogme » par la majorité de la hiérarchie ecclésiastique et qui est pris comme tel par l'ensemble des fidèles, ou devrions-nous dire « le peuple de Dieu. »

Le document fait un louable effort pour promouvoir d'abord **l'idéal du mariage chrétien**. L'abbé Gaudron souligne comment « il explique pourquoi l'union entre un homme et une femme dans le mariage doit être par nature indissoluble, il donne une belle image de la famille chrétienne, parlant du cadeau que représentent les enfants, il donne des conseils pour surmonter les crises et éduquer les enfants. Il rappelle contre l'idéologie très répandue du genre que "tout enfant a le droit de recevoir l'amour d'un père et d'une mère, tous deux nécessaires pour sa maturation intégrale et harmonieuse" (n° 172). Il insiste sur le fait que les enfants ont besoin de la présence de leur mère, surtout pendant les premiers mois de la vie (n° 173), montre aussi le rôle important du père et les dangers "d'une société sans pères" (n° 176), et rappelle en outre que l'éducation des enfants est un "droit primordial" des parents et que l'Etat n'y a qu'un rôle subsidiaire (n° 84). » Mais même ces passages sont mêlés d'erreurs et de citations inappropriées, comme une de Martin Luther King, par exemple. Il est montré également Jésus « éduqué dans la foi de ses parents, jusqu'à la faire fructifier dans le mystère du Royaume » (n° 65). Nous retrouvons ici cette erreur ambiante selon laquelle le Christ a pris conscience progressivement de sa mission... Non, Notre-Seigneur, Dieu et homme, avait la vision béatifique dès le premier instant de sa conception et n'a eu à aucun moment besoin d'exercer la vertu de foi. C'est d'ailleurs selon cet esprit qu'un film est paru il y a deux mois en Amérique du Nord, intitulé *Le Jeune Messie*, et premier de l'Histoire à traiter de l'enfance de Jésus, (et qui ne sera pas présenté en Europe semble-t-il...). Appuyé principalement sur les évangiles apocryphes, il manifeste la vision actuelle du monde sur le Messie : l'enfant apprend de Marie sa

Pape François

La joie de l'amour

Exhortation apostolique post-synodale sur l'amour dans la famille

*Amoris laetitia*

fiducia

mère son origine divine et doit attendre de son Père la révélation de sa mission. Qu'Hollywood ait aujourd'hui une telle conception du Fils de Dieu n'a pas de quoi trop surprendre, mais la retrouver dans un document pontifical n'est pas sans susciter quelques interrogations sur la doctrine christologique du pape François...

Revenons-en au texte et à cet idéal du mariage. Là encore l'abbé Gaudron souligne le mélange de l'ordre naturel et du surnaturel, qui attribue à l'Esprit-Saint le bien qui peut se faire même dans l'ordre naturel, disant que « dans chaque famille où les enfants sont élevés vers le bien, l'Esprit est vivant, et cela tout à fait indépendamment de la religion à laquelle elle appartient (n° 77 ; cf. aussi n° 47 et 54). »

« **In cauda venenum** » (le venin est dans la queue), ce qualificatif employé dans le commentaire de l'abbé Puga manifeste bien où trouver dans l'Exhortation apostolique l'innovation pastorale dudit document... Le chapitre 8 « *Accompagner, discerner et intégrer la fragilité* » nous fait déjà pressentir dans son titre-même ce souci permanent du pape François d'aller vers les marginaux, les périphéries. Il est louable d'aller vers la misère, mais il faut ensuite considérer comment on se penche sur elle, quel sens on donne à la miséricorde à exercer à son égard...

Après le beau rappel de la théorie (de l'idéal inatteignable), que les libéraux qualifient de thèse, il faut être concret, regarder la misérable réalité, l'hypothèse qui nous montre que dans le monde d'aujourd'hui l'idéal est difficilement réalisable.

Les n° 293-294 brossent bien vite le tableau : « Le choix du mariage civil ou, dans différents cas, de la simple vie en commun, n'est dans la plupart des cas pas motivé par des préjugés ou des résistances à l'égard de l'union sacramentelle, mais par des raisons culturelles ou contingentes. Dans ces situations il sera possible de mettre en valeur ces signes d'amour qui, d'une manière ou d'une autre, reflètent l'amour de Dieu » (...) « Toutes ces situations doivent être affrontées d'une manière constructive, en cherchant à les transformer en occasions de cheminement vers la plénitude du mariage et de la famille à la lumière de l'Évangile. » « L'occasion de péché n'en serait donc plus une, mais deviendrait une occasion de mariage ? Curieuse théologie ! » s'étonne l'abbé Jean-Michel Gleize en se penchant sur ce passage... Il vient alors rappeler le principe de la « loi de gradualité » développé par Jean-Paul II dans l'Exhortation *Familiaris consortio* de 1981, au n° 34 : « Ce n'est pas une "gradualité de la loi", mais une gradualité dans l'ac-

complissement prudent des actes libres de la part de sujets qui ne sont pas dans des conditions ni de comprendre, ni de valoriser ni d'observer pleinement les exigences objectives de la loi. »

Deux principes se dégagent de ces lignes : le principe conciliaire du faux œcuménisme du « *semen veritatis* » selon lequel le bien que l'on peut trouver dans les fausses religions est une « semence du Verbe » et ces communautés deviennent alors des étapes vers la plénitude que représente la véritable Eglise du Christ (d'où la nouvelle pastorale du mariage selon laquelle certains prêtres invitent les jeunes gens à vivre ensemble avant de faire le choix définitif du mariage...) ; s'y dessine également déjà la conduite pratique du cas par cas qui sera prônée en conclusion du document. Mais comment peut-on dire qu'une situation de péché reflète l'amour de Dieu, alors que Notre-Seigneur lui-même nous a dit : « Si vous m'aimez, observez mes commandements<sup>1</sup> » ou encore ce que répète les premières paroles du rite du baptême dans l'avertissement donné par le prêtre : « Si donc vous voulez posséder la vie éternelle, observez les commandements de Dieu » ?

Avant de donner la conduite à suivre, c'est le rapport à la loi qui est soigneusement battu en brèche par le texte de l'Exhortation pontificale. « Si l'on tient compte de l'innombrable diversité des situations concrètes, comme celles mentionnées auparavant (divorcés remariés, unions purement civiles, concubinages...), on peut comprendre qu'on ne devrait pas attendre du Synode ou de cette Exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas. Il faut seulement un nouvel encouragement au **discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers**, qui devrait reconnaître que, étant donné que le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas, les conséquences ou les effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes » (n° 300). Pour étayer cette progression vers le détachement de l'universel, de l'objectivité de la loi, pour arriver aux cas particuliers, aux situations subjectives, le n° 304 se fait particulièrement incisif : « Il est mesquin de se limiter à considérer si l'agir d'une personne répond ou non à une loi ou à une norme générale, car cela ne suffit pas pour discerner et assurer une pleine fidélité à Dieu dans l'existence concrète d'un être humain. Certes, les normes générales présentent un bien qu'on ne doit jamais ignorer ou négliger, mais dans leur formulation, elles ne peuvent pas embrasser dans l'absolu toutes les situations particulières. En même temps, il faut dire que, précisément pour cette raison, ce qui fait partie d'un discernement

pratique face à une situation particulière ne peut être élevé à la catégorie d'une norme. Cela, non seulement donnerait lieu à une casuistique insupportable, mais mettrait en danger les valeurs qui doivent être soigneusement préservées. » Le pape François se sert ici de termes agressifs pour écarter l'idée de se fixer à la seule référence de la loi, cela lui paraît « mesquin » ou encore une « casuistique insupportable. »

Et il continue à assommer ceux qui veulent défendre avant tout l'application de la loi, ici la loi divine : « Par conséquent, un Pasteur ne peut se sentir satisfait en appliquant seulement les lois morales à ceux qui vivent des situations "irrégulières", comme si elles étaient des pierres qui sont lancées à la vie de ces personnes » (n° 305). Est-ce vouloir un bien que de laisser une âme en voie de se perdre sous prétexte de ne pas la heurter par le rappel du commandement qu'elle se doit de respecter pour son salut ? C'est chercher à plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu. Si Notre-Seigneur a dit à la femme adultère qu'il ne la condamnait pas, il lui a également enjoint de ne plus pécher, qu'est-ce cela sinon rappeler la loi ?...

Comme trop de cas ne peuvent correspondre à la loi, arrive la remise en cause de celle-ci. Le paragraphe n° 305 poursuit en présentant la loi naturelle comme « une source d'inspiration » pour la prise de décision du sujet. La valeur morale est ramenée alors au jugement subjectif de chaque personne, c'est le libre examen. Il y a pourtant des actes bons ou mauvais en soi. Tuer un innocent sera toujours un acte mauvais quelles que soient les circonstances ou l'intention du sujet. Et pourtant le pape François affirme maintenant qu'« il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite "irrégulière" vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante » (n° 301). Il est possible, continue le pape, « que, dans une situation objective de péché—qui n'est pas subjectivement imputable ou qui ne l'est pas pleinement—l'on puisse vivre dans la grâce de Dieu, qu'on puisse aimer, et qu'on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité, en recevant à cet effet l'aide de l'Eglise » (n° 305). C'est une note de bas de page (la n°351) qui vient

préciser cette « aide de l'Eglise », et c'est alors saint Thomas d'Aquin qui est utilisé dans une de ses distinctions pour appuyer ces sophismes, l'Eucharistie n'étant « pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles. » La note 336 amenait déjà à ce discernement particulier, spécialement « en ce qui concerne la discipline sacramentelle, étant donné que le discernement peut reconnaître que dans une situation particulière il n'y a pas de faute grave. »



Ainsi, **toute valeur morale devient subjective** et la seule conscience personnelle est la norme universelle. Le pasteur est libre de la manière qu'il jugera bonne pour répondre aux vœux de l'Exhortation qui souhaite « que les baptisés divorcés et remariés civilement soient davantage intégrés dans les communautés chrétiennes selon les diverses façons possibles, en évitant toute occasion de scandale » (n° 299). Mais peut-il y avoir encore scandale puisqu'ainsi qu'il l'avait déjà dit, chacun doit se dire : « qui suis-je pour juger ? »...

Cet aperçu est bref et loin d'être une étude complète. Il a seulement voulu donner le ton du document et soulever les points les plus subversifs et destructeurs de la morale catholique. Le monde progresse dans l'inoculation de ses maximes par les hommes d'Eglise... L'abbé Gaudron conclue d'ailleurs en disant qu'avec son chapitre 8, « *Amoris laetitia* s'inscrit parmi les écrits apostoliques les plus déplorables de l'histoire de l'Eglise actuelle. »

Abbé Grégoire Chauvet +



**Baptêmes annoncés à la chapelle de la Nativité de Notre-Dame de Woippy**

**Josua HEISER et Diego MORDENTI Le samedi 14 mai, Vigile de la Pentecôte**

### Baptême

Née depuis seulement deux jours, la petite **Magdeleine PETIAU** a été baptisée le samedi 9 avril à la chapelle du Sacré-Cœur de Nancy.

~  
**Madame CADIOT**, qui a reçu *l'extrême-onction* le 9 avril, est recommandée à vos prières.

Monsieur l'abbé H. Gaspard a reçu les consentements de **Jérémie BECH** et **Cécile ALONCLE** le samedi 9 avril à l'église de Béhonne.

Le samedi 16 avril, **Jérémy FELT** et **Fanny SPONVILLE** se sont unis devant Dieu à la chapelle du Sacré-Cœur de Nancy.

Le samedi 23 avril, **Gaetan MAGLIA** et **Aurélié VALVIN** ont échangé leurs consentements à la chapelle du Sacré-Cœur de Nancy.

## Dans les pas de Notre-Seigneur



Vive la Lorraine !...  
jusqu'en Israël.

Durant une bonne dizaine de jours, des pèlerins de nos chapelles, principalement Metz et Nancy, partent en Terre Sainte, accompagnés par Messieurs les abbés Turpault, Brucciani et de Sainte-Marie.

Ce fut un séjour d'une grande richesse spirituelle et culturelle. Et l'occasion pour certains de revoir le Révérend...



Jérusalem



Messe  
au Calvaire.



Tibériade

## Prêts pour la Pentecôte

Afin de se roder pour le pèlerinage de Pentecôte, un groupe de fidèles de Metz entreprit, sous la direction de monsieur Philippe Grolet, de participer à une petite marche préparatoire le 2 avril, dans le comté de Dabo.



## Messe à Gorze

Suite à un premier contact avec le curé local, une messe particulière fut organisée dans la région de Metz pour le 30 avril. Il s'agissait d'un événement important puisque ce jour-là se lançait la Milice de Marie avec la mise en place d'un praesidium.

Une réunion d'information devait être suivie de la messe à Ars-sur-Moselle. Ce fut finalement au sanctuaire marial de Gorze qu'eut lieu la sainte messe. Les fidèles, assez nombreux, débordaient bien de la travée faisant face à l'autel de la Vierge.

L'accueil du curé fut très encourageant pour la suite, spécialement notre besoin de trouver un jour une nouvelle chapelle sur Metz...



Monsieur l'abbé Turpault à l'autel

**Mois de MAI 2016**

		NANCY	METZ	JOIN-	EPINAL
<b>Dim. 1</b>	<b>Saint Joseph artisan</b> 5 <sup>ème</sup> dimanche après Pâques	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Lun. 2	Lundi des Rogations—St Athanase	18h30 Messe			
Mar. 3	Mardi des Rogations—De la férie	18h30 Messe			
Mer. 4	Mercredi des R.— <b>Vigile de l'Ascension</b>	18h30 Messe	17h30 Messe		
<b>Jeu. 5</b>	<b>Ascension de Notre-Seigneur</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Ven. 6	De la férie	18h30 Messe			
Sam. 7	Saint Stanislas	18h30 Messe	18h30 Messe		
<b>Dim. 8</b>	<b>Solennité de S<sup>te</sup> Jeanne d'Arc</b> Dimanche après l'Ascension	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Lun. 9	Saint Grégoire de Nazianze	18h30 Messe			
Mar. 10	Saint Antonin	18h30 Messe			
Mer. 11	<b>Saint Philippe et saint Jacques</b>	18h30 Messe			
Jeu. 12	SS. Nérée, Achillée, Domitille et Pancrace	8h45 -18h30 Messes			
Ven. 13	Saint Robert Bellarmin	7h30 - 18h30 Messes			
Sam. 14	<b>Vigile de la Pentecôte</b>	18h30 Messe			
<b>Dim. 15</b>	<b>Dimanche de la Pentecôte</b>	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Lun. 16	<b>Lundi de la Pentecôte</b>	<b>Pas de messe</b>			
Mar. 17	<b>Mardi de la Pentecôte</b>	18h30 Messe			
Mer. 18	<b>Mercredi des Quatre-Temps</b>	18h30 Messe	17h30 Messe		
Jeu. 19	<b>Jeudi de la Pentecôte</b>	8h45 -18h30 Messes			
Ven. 20	<b>Vendredi des Quatre-Temps</b>	7h30 - 18h30 Messes			
Sam. 21	<b>Samedi des Quatre-Temps</b>	18h30 Messe	18h30 Messe		
<b>Dim. 22</b>	<b>Fête de la Ste Trinité</b> 1 <sup>er</sup> dim. après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Lun. 23	De la férie	18h30 Messe			
Mar. 24	De la férie	18h30 Messe			
Mer. 25	Saint Grégoire VII	18h30 Messe			
Jeu. 26	<b>Fête du Saint-Sacrement</b>	8h45 -18h30 Messes			
Ven. 27	Saint Bède le Vénérable	7h30 - 18h30 Messes			
Sam. 28	Saint Augustin de Cantorbéry	18h30 Messe	18h30 Messe		
<b>Dim. 29</b>	<b>Solennité de la Fête-Dieu</b> 2 <sup>ème</sup> dim. après la Pentecôte	10h30 Confessions 11h00 Messe chantée	8h30 Confessions 9h00 Messe lue Confessions 10h30 Messe chantée	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée	8h00 Confessions 8h30 Messe chantée
Lun. 30	<b>Sainte Jeanne d'Arc</b>	18h30 Messe			
Mar. 31	<b>Marie Reine</b>	18h30 Messe			

**Les Épargnes : Dimanche 22 mai à 10h00**
**Messe à 7h15 au prieuré : se renseigner**